



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215900176-20241205-DE24174-DE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 5 décembre 2024
Convocation du : 28 novembre 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le cinq décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOU, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Bernard HAESBROECK (jusqu'à la délibération DE24.173), Thomas BLACTOT, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ (jusqu'à la délibération DE24.155), Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS (jusqu'à la délibération DE24.173), Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Arnaud MARIE, Martine DUBREU, Céline LEROUX (jusqu'à la délibération DE24.155), Sylvie GUSTIN, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique BAILLEUL

DE24.174

PERSONNEL COMMUNAL
RÉORGANISATION HORAIRES – EFFECTIFS
DIRECTION DE LA CULTURE ET TOURISME

Autorisation - Approbation



Comme chaque année, la rentrée scolaire entraîne un certain nombre de modifications dans la répartition des horaires des agents municipaux au sein de l'École de musique, de l'École d'art et de danse.

En ce qui concerne l'année 2024-2025, il est proposé les modifications suivantes :

ÉCOLE DE MUSIQUE

- Enseignement du piano :

Suppression d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps complet

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires

- Enseignement Alto et formation musicale :

Suppression d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 13 heures hebdomadaires

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non à raison de 4 heures 30 hebdomadaires (Alto)

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 6 heures 30 hebdomadaires (formation musicale)

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires (formation musicale)

ÉCOLE DE DANSE

- Cours de danse jazz :

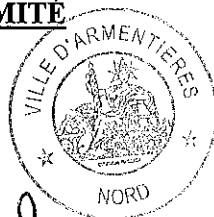
Suppression d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications ci-dessus et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Jean-Michel MONPAYS